

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 27 septembre 2022

**Délibération
N° 22.123.2**

En exercice ... 37
Présents 31
Votants 34
Pour 34
Contre 0
Abstention 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL- SERVICE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**ENGAGEMENT DE LA DOMITIENNE DANS LE PROCESSUS DE
CANDIDATURE LEADER 2023-2027 PORTÉ PAR LE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) DE
LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 21/09/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 27 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

31 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Jean-François GUIBBERT (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

3 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Elian PALAZY.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 27 septembre 2022

Engagement de La Domitienne dans le processus de candidature LEADER 2023-2027 porté par le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional (PNR) de La Narbonnaise en Méditerranée - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 2015.04.01 du Conseil communautaire du 1er avril 2015 approuvant l'adhésion de la Communauté de communes La Domitienne à l'Association Minervoise Corbières Méditerranée (AMCM) ;

Vu la délibération n° 2018.007.2 du Conseil communautaire du 24 janvier 2018 adoptant le règlement d'interventions financières pour la mise en œuvre d'aides individuelles aux entreprises et associations dans le cadre des politiques intercommunales de développement territorial, de l'économie maritime et agricole ;

Vu la nécessaire modification du périmètre du GAL de l'Est Audois eu égard aux évolutions réglementaires de l'appel à manifestation d'intérêt régional pour la pré-sélection des Groupes d'Action Locale 2023-2027 et de leurs structures porteuses ;

Vu la candidature du 28 avril 2022 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional (PNR) de La Narbonnaise en Méditerranée, en tant que structure porteuse du GAL 2023-2027 sur le périmètre de la Communauté de communes La Domitienne et de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour son territoire rural, à l'appel à manifestation d'intérêt régional pour la pré-sélection des Groupes d'Action Locale 2023-2027 et de leurs structures porteuses ;

Vu la délibération de la Commission Permanente de la région Occitanie du 3 juin 2022 validant la pré-sélection du territoire candidat et validant le PNR de La Narbonnaise en Méditerranée comme la structure porteuse du futur programme Leader 2023-2027 ;

Considérant l'appel à candidatures pour les futurs programmes Leader en Occitanie lancé le 24 juin 2022 par la région Occitanie, autorité de gestion et la date limite de dépôt de la candidature fixée au 30 octobre 2022 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1^{er} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE l'engagement de La Domitienne dans le processus de candidature Leader 2023-2027, porté par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional (PNR) de La Narbonnaise en Méditerranée avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, et sa participation active à la concertation et à la construction de cette nouvelle candidature.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **05 OCT. 2022**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **05 OCT. 2022**

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220927-DEL IB_22_12